

La langue comme infrastructure, pas comme symbole

Langue de travail, d'intégration, de justice, de technologie.

Une langue commune fait fonctionner un État de la même manière qu'une infrastructure de base, au même rang que les routes, le réseau électrique ou les tribunaux. Elle rend possible la coordination sociale, l'égalité devant la loi, la transmission des savoirs et l'exercice réel de la démocratie. Beaucoup la traitent pourtant comme un supplément d'âme identitaire, une question de fierté qu'on règle après les vraies décisions économiques et politiques. Ce réflexe coûte cher. Les fonctions qu'une langue commune rend possibles se dégradent dès qu'elle perd sa clarté ou son usage réel, souvent avant qu'on identifie la cause comme linguistique : on parlera de bureaucratie, de méfiance envers les institutions ou de fracture sociale, sans remonter à la source.

Les États qui ont consolidé leur souveraineté ont toujours organisé leurs institutions autour d'une langue de travail claire. La France post-révolutionnaire a fait de l'école et de l'administration les vecteurs d'une langue commune, dans un pays qui comptait encore une mosaïque de dialectes et de langues régionales au moment de la Révolution. La Suisse fédérale a pris une voie différente : elle reconnaît quatre langues officielles au niveau fédéral, mais chacune de ses régions linguistiques fonctionne en pratique avec une langue de travail dominante pour l'école, l'administration et la justice locale, y compris les rares cantons officiellement plurilingues, qui gèrent chaque domaine de service public dans une langue désignée à l'avance pour ce domaine précis. Les pays nordiques combinent une politique d'accueil généreuse avec un effort soutenu d'apprentissage linguistique pour les nouveaux arrivants, au point d'en faire une condition de la résidence permanente ou de la citoyenneté, parce que leurs administrations exigent une langue commune pour fonctionner. Dans tous ces cas, le choix d'une langue de travail répond à un besoin opérationnel : faire en sorte que les règles et les droits soient compris par tous ceux qui doivent les suivre. Sans cette base commune, l'État devient un intermédiaire flou entre des communautés linguistiques parallèles, chacune avec sa propre compréhension des règles, ce qui complique la justice, l'administration et la cohésion politique.

Cette logique institutionnelle se prolonge directement dans l'économie. La langue de travail conditionne l'accès à l'emploi, la mobilité sociale et la capacité d'innover. Dans une économie fondée sur la connaissance, la maîtrise de la langue majoritaire détermine en grande partie qui accède aux postes qualifiés, qui comprend une directive de sécurité, qui peut négocier un contrat ou lire une convention collective. Les recherches en économie de l'immigration montrent de façon constante un écart salarial entre les nouveaux arrivants qui maîtrisent la langue de travail locale et ceux qui ne la maîtrisent pas encore, à compétences et diplômes équivalents. Les organismes spécialisés en santé et sécurité au travail signalent aussi que les erreurs, les accidents et les malentendus augmentent dans les milieux où la langue de travail n'est pas clairement définie ou comprise par l'ensemble du personnel. Donner à chacun les moyens concrets de comprendre son contrat, ses droits et ses obligations ouvre véritablement l'accès à l'emploi et réduit ces risques au quotidien.

La justice repose elle aussi sur une langue commune. Exercer un droit suppose d'abord de le comprendre, et comprendre une loi, un contrat, un formulaire administratif ou un jugement conditionne directement l'égalité civique. Le philosophe Jürgen Habermas, dans *Droit et démocratie* (1992), soutenait que la démocratie suppose que les citoyens puissent se reconnaître comme les auteurs des normes auxquelles ils obéissent. Cette reconnaissance exige une langue accessible : se reconnaître comme l'auteur d'une norme suppose de pouvoir la lire dans ses propres mots, sans dépendre d'un interprète, d'un avocat ou d'une traduction approximative pour savoir ce qu'on a le droit de faire.

La langue façonne aussi l'avenir technologique d'une société. Les interfaces numériques, l'intelligence artificielle, les bases de données publiques et l'administration en ligne intègrent toujours une langue de référence, avec ses catégories, ses définitions et ses choix conceptuels. Un système de santé numérique, un moteur de recherche juridique ou un assistant administratif en ligne reposent sur une terminologie précise ; quand cette terminologie n'existe que dans une langue étrangère, la société qui l'utilise importe avec elle des catégories juridiques et techniques pensées pour un autre contexte. Le Québec dispose déjà d'un levier reconnu en la matière. Depuis sa création en 1961, l'Office de la langue française, devenu l'Office québécois de la langue française, développe une expertise de référence en terminologie et en néologie, dans les domaines scientifiques, juridiques et technologiques. Cette capacité institutionnelle à nommer les réalités nouvelles en français maintient une autonomie conceptuelle et normative dans des secteurs stratégiques, sans dépendre de cadres linguistiques importés.



On objectera que des fédérations prospères et plurilingues, la Belgique, le Canada ou l'Inde, démontrent le contraire. Ces fédérations reposent en réalité sur la même règle : chaque palier institutionnel, la commune, la province ou l'État fédéré, opère dans une langue de travail déterminée. La Belgique a découpé son territoire en régions linguistiques précisément pour que chaque administration locale, chaque école et chaque tribunal fonctionnent dans une langue clairement identifiée, le flamand en Flandre, le français en Wallonie ; ses tensions politiques les plus dures portent sur les zones où cette clarté manque, à Bruxelles et dans sa périphérie. Le Canada applique le bilinguisme au niveau fédéral, mais chaque province choisit sa langue de travail dominante pour l'administration et l'école. L'Inde reconnaît une vingtaine de langues à l'échelle nationale, et chaque État fédéré désigne malgré tout une ou deux langues de travail précises pour ses écoles et ses tribunaux. Le multilinguisme fonctionne à grande échelle exactement là où il reste précis à petite échelle.

Une autre objection revient souvent : imposer une langue de travail unique exclurait les minorités linguistiques et les nouveaux arrivants. Dans les faits, une langue de travail claire protège d'abord les personnes les plus vulnérables. Un service public qui jongle entre plusieurs langues selon l'employé disponible finit par mal servir tout le monde, en particulier celles et ceux qui n'ont pas les moyens de payer un avocat ou un traducteur privé pour décoder un document officiel. Une langue de travail claire, accompagnée de services d'apprentissage accessibles comme ceux qu'offrent les pays nordiques, donne à chacun une voie d'accès concrète aux institutions. La vie privée, la famille et la communauté continuent de fonctionner dans la langue de chacun ; l'État, lui, doit être compris par tous dans une langue commune.

Une dernière objection mérite d'être prise au sérieux : cet argument ne serait qu'un nationalisme habillé en langage technique. L'argument tient pourtant indépendamment de la langue concernée. La même logique justifierait une langue de travail unique dans n'importe quel autre État, quelle que soit la langue en cause. Cette exigence vient de la mécanique des institutions qui doivent coordonner des millions de personnes ; elle existerait de la même façon pour n'importe quelle langue placée dans la même situation historique. Le Québec peut défendre le français pour des raisons identitaires. Il peut aussi, indépendamment de ces raisons, s'appuyer sur le fait qu'une langue de travail claire et maîtrisée par tous reste une condition matérielle du bon fonctionnement de toute société.

Penser la langue comme infrastructure change la manière de juger les politiques linguistiques. Une politique linguistique réussie se mesure aux mêmes critères qu'un réseau routier ou qu'un système de santé : est-ce que les gens peuvent l'utiliser pour travailler, se soigner, comprendre leurs droits et transmettre un métier. Une route mal entretenue finit par ralentir toute une économie sans qu'on pense d'abord à l'asphalte ; une langue de travail fragilisée produit le même effet sur la justice, l'emploi et l'innovation, de façon plus lente et plus difficile à mesurer, mais tout aussi réelle. Pour un projet d'indépendance crédible, cette approche pèse lourd dans la balance. Une langue commune forte constitue une des conditions matérielles de la souveraineté réelle, au même titre qu'une monnaie, des institutions financières ou une politique étrangère propre.

Louis-Martin Carrière